

DÉPARTEMENT : OISE

Senlis

## SAGEBA

### Syndicat d'aménagement et de gestion des eaux du bassin de l'Automne

Effectif légal du syndicat mixte 54

Nombre de membres en exercice 54

Nombre de membres Présent 30

Date de convocation 10/02/2022

## PROCÈS-VERBAL

### DU CONSEIL SYNDICAL DU 15 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 15 février, à 18h30, le conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle du conseil à la mairie de Crépy en Valois, suite à la convocation qui lui a été adressée le 10 février 2022.

Membres en exercice : 54

Décisions GEMA - Membres en exercice : 22

Décisions SAGE - Membres en exercice : 38

Présents : 30

Présents : 6

Présents : 22

Votants : 28

Votants : 7

Votants : 23

Quorum : 18

Secrétaire de séance : M. Tony BATON

#### Étaient présents :

Représentants des communes : Mme WOLSKI, M. ANDRIN, M. LECHEVALIER, M. DOMPE, Mme GAZENGEL, M. GUGNOT, M. DOMART, M. BATON, Mme LOBIN, M. GILLET, M. BRANQUART.

Représentants des communes en visio : M. ODENT, M. MAIELLO, Mme VILBOIS AMAND, Mme RANSON, M. MASSON,

Représentants de la CCPV : M. CORNILLE, M. GAGE, M. HAUDRECHY, M. PROFFIT

Représentants de la CCPV en visio : Mme DANNEEL, Mme VERCLEYEN

Représentants de la CCRV : M. DAVIN, M. NELATON, M. CHAUVIN

Représentants de l'ARC-BA : M. PICART, M. DAMBRINE, M. PICART, M. COMMERE, M. ARNOULD

Représentants de l'ARC-BA en visio : Mme LIETIN

Étaient excusés : Mme FRANCOIS, M. CANTOT, Mme DEBRAY

#### Pouvoirs :

M. BRIATTE a donné pouvoir à M. HAUDRECHY

M. VERDRU a donné pouvoir à M. PICART

Le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Le Président prend la parole afin de remercier l'ensemble des communes et des EPCI pour leur accueil concernant la présentation de l'audit financier du SAGEBA.

## **1. VALIDATION DES PROCES VERBAUX DES SEANCES DU 18 DECEMBRE 2021 ET DU 20 JANVIER 2022**

Les procès-verbaux des conseils syndicaux du 18 décembre 2021 et du 20 janvier 2022 ont été approuvés à l'unanimité.

## **2. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET 2021**

**Mme LANGLET, secrétaire comptable, prend la parole.**

Dans un premier temps est présenté le compte administratif provisoire 2021.

Nous pouvons constater, dans la section fonctionnement, que les dépenses ont été réduites au maximum par rapport au budget primitif 2021, puisque le montant est de 340 910,53€ au lieu de 398 044,88€. Concernant les recettes, elles sont quant à elles plus élevées que dans les prévisions puisque nous sommes à 330 924,14€ au lieu de 318 466,58€.

Ce qui permet au SAGEBA d'avoir un résultat d'exercice meilleur que dans les prévisions puisque nous passons de -79 578,30€ pour le budget primitif à -9 986,39€ pour le compte administratif.

Concernant la section investissement, les dépenses et les recettes sont beaucoup moins élevées que prévues. Nous passons de 597 786,94€ à 170 081,65€ pour les dépenses et de 557 673,22€ à 226 811,08€ pour les recettes. Ceci est dû au fait que l'ensemble des travaux n'a pu être réalisé et que, par conséquent, l'intégralité des subventions n'a pu être perçue. Cependant, ces travaux seront bien réalisés sur les années à venir.

**Mme DENTEL, Directrice technique et chargée de mission planification prend la parole.**

Mme DENTEL nous présente une répartition analytique du budget 2021.

3 postes sont représentés : la GEMA, le SAGE et le « commun » qui est ensuite dispatché à 50% entre le SAGE et 50% pour la GEMA.

Pour la partie fonctionnement, nous constatons un déficit pour le SAGE d'un montant de 44 997€ et un excédent pour le GEMA de 35 009€.

Cet équilibre ne prend pas en compte l'excédent 2020.

Nous notons qu'en 2021, très peu d'entretien rivière a été réalisé, uniquement l'entretien dit « urgent » à la suite des tempêtes, ce qui explique le montant excédentaire pour la GEMA.

Il est également rappelé que le poste de direction /chargée de mission SAGE/chargée de mission contrat territorial est imputé à 100% sur le SAGE. Si cette imputation venait à changer, cela permettrait de gagner sur le poste SAGE, mais en contre de partie, de perdre sur le poste GEMA.

Mme LIETIN demande ce qui est entendu par « commun ».

Mme DENTEL répond qu'il s'agit des dépenses comme le carburant, le mobilier, des éléments de communication, soit des frais annexes qui ne sont pas dispatchés en analytique.

M. GAGE prend la parole et demande s'il est possible de connaître le coût des embâcles retirés des rivières lors des tempêtes ?

Mme DENTEL indique qu'en 2021, le coût a été de 12 000€.

M. GAGE répond que cet argent a été utilisé pour rien car ces arbres ont des propriétaires et qu'il serait bon d'envisager de faire payer ces propriétaires pour l'entretien de leur parcelle et non de faire intervenir la collectivité pour financer ces travaux.

Mme DENTEL explique qu'il ne s'agit pas là d'un entretien quotidien mais bien lié spécifiquement au passage d'une tempête.

Mme LIETIN intervient et reprend le fait que le SAGEBA est intervenu sur des parcelles privées pour l'entretien dû au passage de la tempête et s'étonne que l'on ne refacture pas aux propriétaires.

Mme DENTEL, indique qu'effectivement, jusqu'à présent, aucun travaux effectué sur des parcelles privées n'est facturé aux propriétaires et encore moins lorsqu'il s'agit d'entretien urgent, car cela ne relève pas de la négligence d'entretien de la part des propriétaires mais bien dû au fait du passage d'une tempête.

Il est tout de même proposé par l'assemblée de refacturer les interventions vers les propriétaires.

M. HAUDRECHY prend la parole et explique que des courriers vont être envoyés aux propriétaires afin de leur rappeler la réglementation quant à l'entretien de leur parcelle. Puis, nous les informerons également que pour toute intervention du SAGEBA, une participation leur sera demandée.

Mme DENTEL rappelle que l'entretien fait partie des missions de la compétences GEMA, mais qu'au regard du code de l'eau, l'entretien est à la charge des riverains.

Il serait alors peut être bon de définir les notions d'entretien.

Pour la partie investissement, la répartition analytique du budget 2021 est plus favorable au regard des dépenses réduites.

Nous avons donc un excédent pour le SAGE de 15 983€ et pour la GEMA de 40 747€.

Si l'on additionne à cela l'excédent du budget 2021 d'un montant de 172 614€, nous arrivons à un total de 229 344€ d'excédent qui sera mis au budget 2022.

**Mme LANGLET reprend la parole** et présente la répartition des dépenses de fonctionnement 2021.

Nous constatons alors que les postes les plus élevés sont les charges de personnels et élus avec 201 470,14€ et les amortissements avec un montant de 101 808,92€ pour un total de 340 910,53€

Pour la répartition des recettes de fonctionnement, nous constatons que les postes les plus importants sont les subventions de l'agence de l'eau Seine Normandie pour un montant de 128 384€ (subventions des postes), les participations des communes et EPCI pour un montant de 88 465,94€. Notons au passage, qu'à ce jour, la commune d'Auger Saint Vincent n'a toujours pas réglé ses cotisations pour l'année 2021.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant de 410 502,44€.

M. PROFFIT demande si la somme attendue par la commune d'Auger Saint Vincent sera comptabilisée sur 2021 ou 2022 ?

Mme DENTEL indique qu'afin de pouvoir clôturer notre budget à l'équilibre, cette somme va manquer à notre budget 2021. Malgré les nombreuses relances de notre part et de la part de la trésorerie, nous n'avons toujours pas de retour de la commune.

M. GAGE demande s'il est possible d'avoir le détail du coût du personnel net. Peut-on connaître la subvention globale correspondant aux postes ? L'agence de l'eau subventionne t-elle à hauteur de 80% sur les salaires avec ou sans charges sociales ?

Mme DENTEL indique que ces subventions sont calculées sur des salaires bruts chargés, plus un forfait de 8 000€ / an par agent subventionné.

M. GAGE explique qu'il serait intéressant d'avoir une vision analytique de tous les postes.

Concernant la répartition des dépenses d'investissement sur l'année 2021, nous constatons que les postes les plus élevés sont les amortissements des subventions reçues pour un montant de 82 836,40€ et les travaux/études et prestations pour un montant de 81 341,39€.

Pour un montant total de 170 081,65€.

Pour les recettes d'investissements, les montants les plus élevés concernent l'excédent reporté à hauteur de 172 613,90€ et les subventions de l'agence de l'eau pour 120 095€.

Soit un total de 399 424,98€.

### **3. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE - BUDGET 2022**

Les présentations suivantes reprennent les informations contenues dans le document « Rapport d'Orientation Budgétaire » qui a été adressé à l'ensemble des élus par mail.

Concernant les dépenses de fonctionnement pour l'année 2022, elles s'élèveront à 737 383,31€. Dans ce montant important, sont intégrés les travaux au Berval qui s'élèvent à 310 000€, ajouté à cela, 10% d'imprévu.

Les orientations 2022 soumises aux élus sont les suivantes :

- L'entretien du matériel roulant, avec la révision des deux véhicules du SAGEBA, ainsi qu'un contrôle technique,
- L'achat de matériel vestimentaire pour les deux futurs agents (postes zones humides et captages),
- La montée en compétence des agents administratifs et techniques grâce à des formations,
- La valorisation salariale du poste de direction technique, administrative et financière,
- L'intégration, suivant l'engagement et l'implication des agents, d'une prime annuelle 2021 et 2022 d'un montant total de 2 000€,
- La participation à la mutuelle des agents, à la suite d'une nouvelle ordonnance de 2021, cette participation débute au 1<sup>er</sup> janvier 2022 à la demande des agents, à hauteur de 15€ par mois par agents,
- La quasi-suppression financière d'un poste technique. Il s'agit du poste animation captage qui restera à charge pour le SAGEBA, à partir de 2022, de 2000€ par an,
- L'augmentation du loyer des locaux du SAGEBA demandée par la commune de Morienvall avec une hausse de 1200€. Cette augmentation est à débattre,
- La réalisation des travaux au Berval,
- La réalisation de l'entretien des cours d'eau à hauteur de 35 000€ qui sera répartie de la façon suivante : 25 000€ pour l'entretien structurant dans le cadre du PPRE et 10 000€ pour l'entretien d'urgence.

Cet entretien des cours d'eau est subventionné à hauteur de 9 000€ par l'agence de l'eau Seine Normandie et l'entretien urgent est subventionné à hauteur de 40% par le conseil départemental de l'Oise.

M. PROFFIT s'étonne que l'entretien courant des cours d'eau ne soit pas également subventionné par le département.

Mme DENTEL répond que seuls les entretiens dit « urgents » sont subventionnés par le conseil départemental.

Un élu demande si le montant du loyer est mensuel ?

Mme DENTEL indique que celui-ci est annuel.

Quelle est la raison de cette augmentation ?

M. HAUDRECHY explique que lors de la période COVID et ce afin de répondre à la réglementation des distanciations sociales, le SAGEBA a dû séparer les quatre collègues qui partageaient jusque-là le même bureau. Ainsi, nous avons dû demander à la mairie, qui jusqu'à présent, nous prêtait une salle de réunion, d'inclure ce lieu dans notre loyer afin de le transformer en bureau et de répartir les agents du SAGEBA dans deux bureaux distincts.

Mme DENTEL indique qu'à l'heure actuelle le SAGEBA loue un bureau pour la directrice, un bureau pour l'assistante de projet – comptable et le technicien rivière, un bureau pour l'animatrice captage et le technicien zones humides et une cuisine partagée avec la mairie.

M. PROFFIT prend la parole et signale que l'assemblée n'a pas encore débattue sur le nombre d'agents constituant l'équipe du SAGEBA.

Il s'agit d'abord d'effectuer ce débat qui est primordiale et ensuite de savoir ce qu'il est envisageable de faire au regard de la situation actuelle du SAGEBA.

S'il n'y a pas d'efforts effectués du côté du SAGEBA, il n'y aura pas d'efforts du côté de la Communauté de Communes du Pays du Valois au niveau de l'augmentation des cotisations.

Il indique que concernant le poste d'animation de captage, d'ici un an la CCPV prendra la compétence et n'a pas prévu de la confier à une autre structure. Cela fera donc doublon avec le poste actuel existant au SAGEBA.

Mme DENTEL explique que d'un point de vue technique, il y a déjà la quasi-suppression financière d'un poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le reste à charge pour le SAGEBA passe donc de 7 500€ à environ 2 000€ par an pour le poste d'animation captage

M. PROFFIT indique que le SAGEBA retransmette aux communes qui n'ont pas d'aires d'alimentation captage ce qui va rester à la charge des communes et donc de la CCPV, qui ne paiera pas pour un poste qu'elle-même aura.

M. PROFFIT suggère donc de profiter de ce renouvellement pour que le SAGEBA laisse cette compétence à la CCPV et ainsi, cela fera des frais en moins.

Mme DENTEL explique que jusqu'à maintenant, le poste alimentation captage n'était pas pris en charge par le gestionnaire d'eau potable qui porte cette démarche. De 2014 à 2022, le poste était entièrement financé par le SAGEBA, n'ayant aucune compétence eau potable.

Lorsqu'une intercommunalité reprendra la compétence eau potable, qui est aujourd'hui possédée par les communes, il n'y aura pas de doublon avec la création d'un nouveau poste animateur d'alimentation captage, seul le partage du coût financier évoluera vers le nouveau gestionnaire d'eau potable.

Aujourd'hui, lorsqu'une aire d'alimentation captage est délimitée, un arrêté préfectoral est pris. Celui-ci n'engagera que le nouveau gestionnaire d'eau potable de prendre en considération cette réglementation et les conséquences.

Pour information, une commune a déjà été attaquée et a perdu devant le tribunal pour non-action, puisque cette commune gestionnaire d'un captage, qui faisait office d'une aire d'alimentation captage, n'avait pas mis en œuvre le plan d'action. Une association a donc porté plainte et la commune a perdu.

M. PROFFIT reprend la parole et indique qu'il ne parle pas d'inactions, mais de mode de gestion qui va changer. Il demande de revoir le mode de gestion afin que ce poste qui sera pris en charge par les services de la CCPV ne fasse pas doublon avec ce qui existe déjà au SAGEBA.

Mme DENTEL demande donc s'il s'agit bien de reprendre en interne au sein de la CCPV le poste d'animation captage ?

M. PROFFIT répond qu'il s'agit exactement de cela.

Mme DENTEL explique que la CCPV doit donc prendre contact en urgence auprès du SAGEBA, qui a cette compétence depuis 2014.

M. PROFFIT précise que cette information a déjà été donnée en réunion avec la communauté de commune et que cela n'a pas été pris en compte par le SAGEBA.

Mme DENTEL explique que la CCPV doit prendre attache auprès du captage d'Auger Saint Vincent.

M. PROFFIT dit que non car la CCPV n'a pas la compétence pour Auger Saint Vincent.

Mme DENTEL répond que le poste actif au sein du SAGEBA depuis 2014, a pour mission l'animation de l'aire d'alimentation captage d'Auger Saint Vincent qui est en gestion syndical et celles de Vauciennes et Vaumoise qui sont en gestion communale.

Si une restructuration est envisagée, il est important d'organiser une réunion afin d'échanger avec toutes les parties prenantes, dont le syndicat d'eau potable d'Auger Saint Vincent.

M. HAUDRECHY prend la parole et indique que deux options se présentent :

- soit la CCPV embauche un animateur bassin de captage et partage les frais avec le syndicat d'eau et doit également intervenir sur les captages des communes de Vauciennes et Vaumoise, soit embaucher un technicien de bassin de captage pour un an. Mais trouverons-nous quelqu'un ?

M. PROFFIT explique qu'il n'est pas envisageable de prendre une décision aujourd'hui car il est impossible de se projeter.

M. GAGE indique que si un poste est à prendre, il faut le prendre en contractuel.

Mme DENTEL intervient en expliquant qu'aujourd'hui le SAGEBA peut employer un contractuel uniquement si aucun fonctionnaire ne se positionne sur le poste et que parmi ceux qui se sont positionnés n'ont pas les compétences nécessaires et ne répondent pas aux besoins.

M. HAUDRECHY propose de renouveler le contrat pour une année.

M. GAGE indique qu'il serait intéressant d'avoir le tableau des effectifs.

Un élu en visio demande si la CCPV reprend la compétence, Y aura t-il toujours l'animation pour Auger Saint Vincent à mettre en place ? Il est demandé si dans les compétences actuelles du personnel du SAGEBA, il est possible de prendre l'animation du bassin de captage d'Auger Saint Vincent ?

Mme DENTEL répond que non, pas sans une création de poste spécifique à cette animation.

M. PROFFIT ajoute que le fond du problème est de savoir s'il faut diminuer ou non le personnel du SAGEBA. Ne faut-il pas profiter du départ de l'ingénieur zones humides pour diminuer les postes et donc les charges salariales en mutualisant les postes.

Peut-on ou ne veut-on pas ?

M. HAUDRECHY précise que pour cette année il est important d'avoir un animateur bassins de captages au sein du SAGEBA.

M. PROFFIT propose un poste à mi-temps qui serait suffisant.

Mme DENTEL demande comment est-il possible de recruter quelqu'un sur ce type de poste en mi-temps ?

M. PROFFIT suggère de mutualiser les postes animation captages et zones humides.

Mme DENTEL attire le fait qu'il faille trouver un ingénieur qui ait à la fois les compétences agronomique, hydrogéologique, zones humides et biodiversité.

Avoir ce genre de profil semble assez irréaliste.

Cela serait éventuellement plus faisable sur un poste technicien rivière/technicien zones humides, que de mutualiser un poste agronomique, hydrogéologique, zones humides et biodiversité, car ce sont des compétences et des parcours professionnels très distincts.

Mme DENTEL informe qu'à la suite de la présentation de ces perspectives, le bureau proposera au conseil syndical une stratégie pour les mois à venir afin de convenir sur des scénarios à proposer dans les prochains mois. Nous pourrons alors revenir sur la plus-value d'une suppression de poste et si cela changera ou non la situation financière actuelle et future du SAGEBA.

Cependant, aux vues des informations présentée, cette situation de suppression de poste ne changera en rien la situation du SAGEBA, si ce n'est qu'au lieu d'avoir un point de rupture en 2024, celui-ci aura lieu en 2026.

Cette action nous fera gagner deux à trois ans, mais en finalité, la situation du SAGEBA restera la même.

M. ARNOULD demande si la CCPV reprend la compétence eau et qu'elle devra animer le plan d'actions sur ses captages, n'est-il pas pertinent de prendre quelqu'un à mi-temps entre le CCPV et le SAGEBA ?

M. DAVIN prend la parole et indique qu'il y aura un problème de financement. En effet, actuellement l'agence de l'eau Seine Normandie finance le poste « animation captages » au SAGEBA, mais financera-t-elle la CCPV ?

La CCPV a-t-elle eu confirmation du financement de ce poste au sein de sa structure ?

M. PROFFIT mentionne que ce poste coûte 10 000€ annuellement au SAGEBA.

Mme. DENTEL indique que non, il y a un reste à charge annuel de 7 000€ et après partage avec les 3 gestionnaires, le reste à charge pour le SAGEBA est de 2 000€.

Mme DENTEL relève que le questionnement de M. ARNOULD est très pertinent.

M. DAVIN signale que concernant les locaux loués au SAGEBA au début de cet échange, il n'y a que deux bureaux, avec une salle pour que lors des réunions, la présidence et le personnel puissent se réunir. Il est effectivement démesuré de payer 6 000€ pour ces locaux.

M. CHAUVIN intervient en expliquant qu'après calculs, pour un ratio superficie/prix au m<sup>2</sup>, nous sommes sur un loyer équivalent aux Yvelines et se propose d'accueillir le SAGEBA à Haramont.

M. HAUDRECHY précise que ce prix inclus l'électricité et le chauffage.

M. CHAUVIN demande quelle est la demande sur la commune de Morienvall ? Si le SAGEBA part, qui louerait les locaux à la mairie ?

M. HAUDRECHY demande alors que si quelqu'un connaît des locaux disponibles, qu'il en informe le SAGEBA.

Il signale qu'il a déjà fait la demande auprès de la CCPV, mais que celle-ci est déjà au complet.

Mme WOLSKY indique qu'il faut faire remonter les besoins du SAGEBA dans sa recherche de locaux.

M. HAUDRECHY demande s'il serait possible d'avoir un technicien mixte zones humides/bassins de captages ?

Mme DENTEL précise qu'en réponse à M. PROFFIT qui avait déjà posé cette question, il lui paraît compliqué de trouver un technicien ou un ingénieur compétent à la fois en captage et zones humides, qui sont des parcours professionnels complètement opposés.

Le captage est un parcours agronomique et hydrogéologique, le poste zones humides est un parcours milieux aquatiques et biodiversités, à moins de trouver une personne qui ait effectué un double master. La rémunération sera donc plus conséquente. Cette stratégie ne sera pas forcément favorable au SAGEBA.

M. ARNOULD indique que cette mutualisation pourrait plus se faire sur des postes rivières/zones humides.

Mme DENTEL répond qu'en théorie cela serait effectivement beaucoup plus réaliste et que c'est actuellement le cas au syndicat de la Nonette.

Sur ce qui a été vu au bureau, cette organisation serait un peu plus complexe au sein du SAGEBA, puisqu'aujourd'hui nous avons déjà un technicien rivière qui a ses propres missions et qui, même s'il a des connaissances générales en zones humides est missionné à 100% sur le poste rivière.

Il faudrait donc qu'il soit d'accord avec cet arrangement et que ces missions supplémentaires puissent être réalisées avec son propre plan de charge et un bon taux de productivité.

Dans le bassin de l'Automne, les enjeux zones humides sont beaucoup plus importants que sur le territoire de la Nonette avec une structuration qui n'a pas été envisagée de cette manière.

Il semblerait qu'il soit possible d'intégrer cette mise en place sur le moyen long terme et non immédiatement.

M. GAGE demande si toutes les zones humides ont été répertoriées ?

Mme DENTEL répond que la cartographie des zones humides n'est qu'un objectif intermédiaire. L'objectif principal étant de restaurer les zones humides. C'est pour cela que l'inventaire de ces zones est importante.

Pour que cela soit plus parlant, l'objectif n'est pas d'élaborer un PLU, mais de mettre en œuvre ce PLU.

En 2014 a été recruté un technicien zones humides qui a permis de remettre à plat cette cartographie d'un point de vue scientifique. Aujourd'hui, cette cartographie est beaucoup plus réaliste que chez d'autres syndicats.

M. GAGE indique qu'il est possible de mettre un agent multifonctions concernant les postes rivières et zones humides, car il s'agit du même métier.

Mme DENTEL précise que le poste de technicien rivières est déjà pourvu et que c'est pour cette raison que la situation est complexe.

M. GAGE indique que l'on pourrait recruter un technicien et non un ingénieur car cela coûterait moins cher.

Mme. DENTEL explique qu'un technicien avec de l'ancienneté coûte tout aussi cher qu'un ingénieur.

M. GAGE répond que si un technicien est sur deux postes et qu'il est plein de bonne volonté, il peut faire du très bon travail.

Aujourd'hui, il faut trouver des solutions, quitte à faire des sacrifices et prendre un technicien au lieu d'un ingénieur. Il y a des personnes qui sont très performantes.

Mme DENTEL rappelle donc ce qui a été dit, recruter un technicien sur les postes zones humides et non un ingénieur.

M. GAGE répond que oui. Lorsqu'il n'y a pas d'argent, il faut trouver des solutions.

Mme DENTEL explique que jusqu'au 31 décembre 2021, un poste zones humides était occupé par un ingénieur (BAC + 5), sa rémunération brute était de 2 200,0€ brut mensuel.

Avec l'embauche d'un technicien jeune diplômé, le SAGEBA gagnerait 200 ou 300€ brut mensuel.

M. GAGE indique qu'il n'est pas certain que l'agence de l'eau Seine Normandie continue à financer les salaires au-delà des trois ans.

Il souhaite aider le Président à sortir de l'ornière et essaie de trouver des solutions.

M. GAGE précise que la CCPV et les communes sont prêtes à fournir des efforts, à la condition que tout le monde fournisse également des efforts. Et ces efforts doivent passer par tous les postes.

M. PROFFIT dit qu'il a dû mal à comprendre la nécessité d'avoir autant de personnel.

Il explique qu'un syndicat portant le nom de SITRARIVE ne comporte qu'un seul technicien et malgré tout, il y a beaucoup de travail effectué. La comptabilité est sous traitée pour un coût modique.

Au sein de ce syndicat, le niveau du coût salarial est moindre.

Il explique que le SAGEBA ayant un souci relativement important, si ce n'est dramatique, beaucoup sont prêts à fournir des efforts, sous conditions que même les administratifs fournissent des efforts.

Le SAGEBA a l'opportunité d'avoir un poste qui s'est libéré, il faut donc en profiter pour réfléchir à la restructuration du syndicat. Il est peut-être nécessaire de se remettre totalement en cause et ainsi, ne pas répéter les mêmes erreurs.

Mme DENTEL exprime que cette remise en question est fondamentale pour évoluer.

M. ARNOULD demande s'il a été étudié en interne avec le personnel en place la possibilité de changer les définitions du poste rivières et ainsi, de créer un poste rivières/zones humides.

Mme DENTEL répond que pour le moment cela n'a pas encore été évoqué.

M. ARNOULD indique que cette solution paraît être la plus simple à envisager. Mais qu'il ne faut pas oublier qu'il y a un financement de la part de l'agence de l'eau Seine Normandie et que nous ne sommes pas sûr qu'elle continue de financer les postes au-delà des 3 ans, ce qui pourrait nous amener à faire des choix en fonction des politiques suivies par les différents syndicats.

M. HAUDRECHY indique que si l'agence de l'eau arrête de nous subventionner, il faudra que les différents syndicats se regroupent et cela ne sera pas viable.

M. ARNOULD ajoute que l'agence de l'eau pourrait choisir d'en subventionner certains et d'autres non et qu'il faut donc tout envisager en multipliant les appels à projets auprès d'autres financeurs.

M. HAUDRECHY demande si le technicien rivières en poste est apte à reprendre également les missions du chargé de mission zones humides ?

M. GAGE indique que s'il a la volonté de le faire, il sera alors apte puisqu'il est déjà dans le métier.

Mme DENTEL intervient. Elle précise que son intervention se fait dans le cadre du rôle de directrice technique. Pour la bonne gestion des collaborateurs techniques, le conseil syndical n'est pas le bon endroit pour débattre sur cette question en sachant que celle-ci n'a jamais été posée en interne.

Le questionnement sur la mutualisation a été mis en avant dans les échanges mais pour le moment, n'a jamais été pris en main par les politiques et n'a pas encore été évoqué avec l'équipe technique.

Néanmoins cette proposition reste réaliste à 2 conditions : que le personnel actuellement en poste soit d'accord car son contrat ne va pas dans ce sens et que cela se prépare en amont et qu'il faut que son plan de charge, aux vues des modifications, reste productif.

Cette proposition pourra être revue lors de prochains échanges prévus d'ici juin 2022.

M. HAUDRECHY indique qu'il faut trancher rapidement car il faut savoir si le recrutement est maintenu.

M. ARNOULD ajoute qu'il est essentiel d'avoir la ressource humaine nécessaire afin d'effectuer l'ensemble des missions attribuées au syndicat.

Il y a un réel problème de finances mais si nous voulons que le SAGEBA fonctionne, il y a également un problème de ressources humaines.

M. HAUDRECHY indique que le fond du problème est le conventionnement.

A partir de 2023 le budget ne sera pas bon. La stratégie du SAGEBA est donc de faire un pas en arrière afin de montrer qu'il fournit des efforts également de son côté.

Il y a une période difficile qui est à passer mais il faut montrer l'exemple afin que tout le monde constate que le SAGEBA est prêt à fournir des efforts.

Mais cela n'est pas simple. Un poste, celui de zones humides est parti, le poste d'animation captages s'arrête dans 1 mois. 2 postes sont donc vacants.

A voir avec le poste technicien rivières si celui-ci serait d'accord pour prendre une partie des missions du poste zones humides.

Il n'est pas possible de mutualiser le poste animation captages avec le poste zones humides car le parcours et les compétences n'ont rien en commun.

La solution serait peut-être de prendre des stagiaires.

Mme LIETIN relève qu'il y a aussi une certaine quantité de territoire à couvrir. Si l'on prend des stagiaires, ceux-ci seront peut-être limités.

M. HAUDRECHY rejoint ce qui vient d'être dit car si nous avons un stagiaire pas trop formé, cela sera une charge de travail supplémentaire pour les agents déjà en place.

Mme LIETIN demande si cette charge supplémentaire pourra être gérée par le personnel ?

M. HAUDRECHY explique que s'il s'agit d'un stagiaire qui a déjà plusieurs années de pratique cela passera, mais s'il s'agit d'un stagiaire qui débute cela ne sera pas un avantage pour le SAGEBA.

Mme DENTEL indique qu'un stagiaire, par définition, débutera. Qu'il soit performant ou non, il devra être suivi. Il est rappelé qu'un stagiaire est pris dans le cadre de sa formation.

Le plus haut niveau étant un stagiaire de Master avec six mois de stages de fin d'études, les maîtres de stage passent énormément de temps à les accompagner. Le but d'un stage est de former le stagiaire, et non l'inverse.

La cohérence entre le plan de charges et les missions en termes de productivité est une chose, mais il ne faut pas oublier qu'il nous faut l'accord de l'agence de l'eau. Il faudra donc la solliciter afin de savoir si elle est partante pour subventionner un poste qui aura à la fois des missions rivières et zones humides.

A ce jour, nous ne savons pas si cela sera possible.

L'agence de l'eau subventionne à condition qu'il y ait des priorités et des objectifs qui soient atteints.

M. HAUDRECHY propose pour l'année 2022 de rester sans poste de zones humides, malgré les travaux engagés au Berval qui nécessite la présence d'un ingénieur zones humides.

Mme DENTEL indique que les missions du SAGEBA n'ont jamais été réfléchies de cette manière, cela ne signifie pas qu'il ne faut pas se remettre en question.

Sur l'année 2022, beaucoup de travaux auront lieu notamment au Berval. Le technicien de rivières arrivera-t-il à être aussi productif avec un plan de charge déjà chargé ?

Il faudra le notifier à la Commission Locale de l'Eau dont M. PARMENTIER est le président et M. ARNOULD le vice-président puisque le poste zones humides est imputé 50% SAGE et 50% GEMA et que le SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux – gérée par la CLE, souhaite qu'un poste chargé de mission zones humides soit en place au sein du SAGEBA afin de réaliser toutes les missions liées au SAGE.

Il ne faut pas oublier que c'est grâce à la CLE que le SAGEBA perçoit les cotisations SAGE auprès des communes. La CLE a désigné le SAGEBA comme structure porteuse du SAGE, lui permettant de lever des cotisations auprès des collectivités compétentes, mais à certaines conditions.

Un élu en visio demande ce que représente le coût d'un technicien zones humides ?

Mme DENTEL répond que le reste à charge pour le SAGEBA, soit après les subventions de l'agence de l'eau, pour le poste zones humides avec un ingénieur de 7 ans d'expérience au sein du SAGEBA, s'élève à 7 300€ net / an. L'agence de l'eau verse en plus des 80% de subvention sur le salaire brut chargé, un forfait de fonctionnement de 8 000€ / an.

L'élu demande si 7 000€ va changer la situation du SAGEBA ?

M. GAGE répond que oui.

Mme DENTEL indique qu'un scénario avec la suppression dès 2022 du poste technicien zones humides, sera présenté dans les prochains mois.

Pour la section fonctionnement, le point de rupture est certes moins fort, mais il arrivera tout de même en 2025 à hauteur de 17 000€, dans les projections actuelles.

Il ne s'agit là que de données à réactualiser au fil de l'eau, mais cela nous donne tout de même un aperçu.

Cette suppression ne solutionne donc pas le problème mais nous fait simplement gagner un ou deux ans et quelques milliers d'euros.

M. PROFFIT demande que soit analysé les coûts indirects puisque l'agence de l'eau forfaitise les postes mais est-ce à hauteur de 8 000€, 15 000€ ou autre car il est demandé de changer les ordinateurs, soit un ordinateur par postes, il y a également le fonctionnement de la voiture. Tout cela génère des frais indirects qu'ils seraient bien de connaître et savoir s'ils font partie du forfait de l'agence de l'eau ?

Mme DENTEL explique que les charges générales pour l'année 2021 se sont élevées à 22 364€.

Etant donné qu'il y a 4 postes subventionnés, le SAGEBA reçoit 8 000€ par an pour chaque poste soit 32 000€, en plus des 80% de subvention sur le salaire brut chargé. Les charges générales sont donc bien prises dans le montant forfaitaire et nous permettent également de financer l'achat d'ordinateurs, achat qui se renouvelle à peu près tous les 5 ans.

M. GAGE indique qu'il serait bien d'effectuer une étude sur le coût d'une comptabilité faite par un prestataire car cela n'est peut-être pas cher et permettra de réduire un poste.

Mme DENTEL demande à l'assemblée si quelqu'un connaît le coût d'un comptable.

M. GAGE ajoute que cela varie en fonction du nombre d'écritures à passer. Cela demande à être étudié.

Un élu dans la salle intervient en indiquant qu'au vue de ces échanges, il a l'impression d'être au CAC 40 et demande pourquoi n'essaie-t-on pas de faire des économies ailleurs car cette discussion est très gênante vis-à-vis du personnel en place et présent. Cette discussion est lamentable.

Une élue indique que la manière dont le discours actuel est tenu laisse à désirer.

Il s'agit de l'avenir d'un syndicat et non pas du CAC 40.

M. ARNOULD intervient en expliquant que l'on cherche partout à faire des économies pour qu'au final cela ne réponde pas à la question à moyen terme.

Certes il faut faire des économies, mais si le SAGEBA ne parvient pas à mener ses missions comme l'entend l'Etat et les directives européennes, cela se passera comme dans d'autres domaines, le préfet signera la fin de la partie. La demande sera de regrouper tous les syndicats pour n'en former plus qu'un.

L'Entente Oise Aisne s'était proposée de suivre les activités GEMA. Actuellement ils ont les activités PI - Prévention Inondation- pour lesquelles ils sont très compétents, mais s'ils venaient à reprendre les activités de la compétence GEMA, il n'est pas sûr que leurs coûts s'élèveraient à ceux que le SAGEBA connaît aujourd'hui, mais ils iraient plutôt à la hausse.

Un élu prend la parole et indique qu'aujourd'hui les syndicats ont de plus en plus de travail, le gouvernement nous donne d'autres missions à effectuer sans donner les moyens financiers. Le SAGEBA a de plus en plus de missions à assurer mais n'a pas les financements derrière. Il ne faut pas se tromper de cible. Le personnel du syndicat effectue le travail qu'on lui demande. Le débat lancé tend à préférer la réduction des effectifs tout en gardant la même efficacité.

M. PROFFIT indique que la CLE a été créée mais n'a aucun objectif financier et n'a que des ordres à donner et aux autres d'obéir.

Il faut peut-être que la CLE qui n'a aucun moyen commence à réfléchir intelligemment entre ce qui est dit et ce qui est fait pour savoir si l'on peut atteindre les objectifs.

Le SAGEBA peut effectuer des actions mais seulement en fonction des moyens qu'il possède.

M. ARNOULD rappelle que la CLE est consultative.

M. PROFFIT dit qu'effectivement elle est consultative mais qu'elle en impose un peu trop.

Mme DENTEL prend la parole et indique que la CLE est le parlement de l'eau sur le bassin de l'Automne. Elle regroupe toutes les classes d'utilisateurs et d'acteurs. Ces acteurs du bassin ont élaboré le SAGE, un document de planification qui est réglementaire, qui a fixé des enjeux et des objectifs.

La CLE a nommé le SAGEBA comme structure porteuse du SAGE. Ceci est écrit dans les statuts du SAGEBA. Le SAGEBA doit donc assurer le secrétariat technique, financier et administratif. Pour cela, le SAGEBA lève des cotisations SAGE auprès des collectivités compétentes.

Si la CLE constate que le SAGEBA ne répond plus aux objectifs qui lui ont été demandés, elle sera en mesure, avec les services de l'Etat, de choisir une autre structure porteuse. La conséquence pour le SAGEBA est qu'il ne pourra plus lever les cotisations SAGE. Il y aura effectivement une réduction de personnel et le SAGEBA ne sera plus qu'un syndicat s'apparentant au SITRARIVE où il n'y aura plus qu'un technicien avec pour unique compétence la GEMA.

M. PROFFIT indique que l'on peut tout de même gérer et aménager les zones humides.

Mme DENTEL répond que oui, mais uniquement d'un point de vue GEMA avec des objectifs peu ambitieux et qu'il ne doit pas y avoir de SAGE sur ce bassin.

M. PROFFIT ajoute qu'il est bien content qu'il n'y en ait pas.

Le but des syndicats à l'origine était que les cours d'eau fonctionnent bien, que les ruissellements se passent bien naturellement et améliorer la qualité de l'eau tout doucement.

M. ARNOULD répond qu'il y a des directives nationales voire européennes qui s'imposent à nous. Au sein de la CLE, il y a également des financeurs.

M. PROFFIT indique que ces mêmes financeurs ne subventionnent plus. Par exemple dans l'animation captages il y a l'assainissement individuel qui est l'une des causes de pollution la plus importante, mais qu'il n'y a pas d'aides.

Mme DENTEL explique qu'auparavant les financeurs subventionnaient mais plus maintenant.

Aux vues de l'heure, Mme DENTEL propose de continuer la présentation et que le dernier point de la situation financière est dédié aux propositions du Bureau pour l'organisation des échanges dans les prochains mois.

M. HAUDRECHY indique que l'on n'a pas encore tranché sur l'avenir des postes.

Plusieurs solutions se présentent :

Soit ne pas reprendre un technicien zones humides et ne pas reprendre un animateur captages, cela fera deux économies.

Mais si nous portons moins d'actions, l'agence de l'eau Seine Normandie ne va plus nous subventionner comme auparavant.

Un élu demande si on peut se séparer techniquement des postes vacants ?

Mme DENTEL répond que non.

M. HAUDRECHY dit que l'on peut s'en séparer mais partiellement, pas sur une longue durée.

Mme DENTEL explique que cela ne résoudra pas les problèmes financiers du SAGEBA mais ne fera que reporter le problème sur 2 ou 3 ans.

De plus, le personnel restant n'a pas du tout les compétences requises pour remplacer les postes vacants dans leurs missions et n'aura pas le temps de se lancer dans des formations.

M. ARNOULD demande si on interrompt les missions des 2 postes manquants et que l'on reste en l'état, cela n'aggraverait-il pas plus la situation, car du retard va être pris et que finalement cela risque d'être pire que mieux ?

Mme DENTEL répond que l'on peut reporter cette réflexion aux mois prochains qui vont vite arriver. Le recrutement pour le poste zones humides a été lancé, mais nous n'avons eu que très peu de candidatures satisfaisantes. Une deuxième période de recrutement sera donc nécessaire.

Cet échange pourra être reporté par rapport au calendrier élaboré et validé en Bureau de novembre 2021 et qui sera proposé à la fin de la séance.

Les décisions devront être prises pour juin 2022.

M. HAUDRECHY ajoute qu'il serait bien d'avoir des échanges avant le vote du budget afin de savoir sur quelle base on part.

M. GAGE prend la parole et répète ce qu'il a déjà dit en Bureau. 2022 connaîtrait une légère augmentation concernant les cotisations.

Travailler en 2022 pour avoir une perspective réaliste en 2023 pour reprendre l'avenir. 2022 sera donc une année de transition tout en réalisant quelques travaux et en étalant le plan de charges.

Les communes doivent faire confiance au SAGEBA.

Il y a 3 structures importantes avec lesquelles il faut travailler et créer une relation de confiance.

M. HAUDRECHY ajoute qu'effectivement il y a des travaux qui sont déjà engagés depuis deux ou trois ans et que nous devons les conserver sur 2022.

M. ARNOULD indique que 2022 est une année avec une légère augmentation et compte tenu du calendrier, pour 2023, il faut se mettre à la tâche au mois de juin pour prendre des décisions.

M. HAUDRECHY propose de se rendre dans d'autres syndicats afin de voir s'il n'y a pas d'autres façons de travailler ou de partager le travail en essayant de trouver des moyens économiques.

M. GAGE propose d'aller voir le SITRARIVE afin de voir et comprendre leur fonctionnement.

M. HAUDRECHY indique que l'année dernière il avait proposé de rencontrer plusieurs syndicats afin de voir ce qui fonctionne ou ne fonctionne pas chez les uns et les autres.

M. GAGE dit qu'il ne faut pas oublier qu'en 2022 il y aura l'évolution de la CCPV avec la compétence eau.

M. HAUDRECHY ajoute alors que pour le poste animation captages il serait peut-être bien de recruter en CDD pour une période d'un an.

M. HAUDRECHY indique que même s'il n'y avait pas d'augmentation des cotisations, le budget 2022 passe.

M. PROFFIT intervient et dit de ne pas recommencer l'erreur de ne pas augmenter les cotisations. Cela a été décidé il ne faut pas revenir en arrière.

M. HAUDRECHY explique qu'effectivement, aux vues des rencontres passées avec les communes et EPCI, il a été convenu d'augmenter légèrement les cotisations, mais qu'il faut continuer la concertation afin de savoir ce qu'il faut faire pour la suite.

Il faut tout de même déterminer ce qu'est une augmentation modérée.

Mme DENTEL indique que cela est prévu dans les prochains points.

M. COMMERE précise que pendant 10 ans il n'y pas eu d'augmentation des cotisations et que le SAGEBA a survécu grâce à des excédents. Maintenant nous nous retrouvons au pied du mur tout en sachant qu'il y a de nouvelles charges qui vont arriver. Cela fait donc 2 heures qu'a lieu un débat auquel il n'y a toujours pas de décision de prise.

Il faut donc procéder à cette légère augmentation pour 2022 et réfléchir à des projets sur le court terme.

M. HAUDRECHY reprend les dires de M. GAGE et explique que les communes et EPCI sont prêtes à aider le SAGEBA à la condition que le SAGEBA fasse lui aussi des efforts.

Un élu en visio indique la commune de Glaignes a un local de libre et que l'on peut venir le visiter.

M. HAUDRECHY le remercie et lui dit que l'on reviendra vers lui.

Nous reprenons donc la présentation.

Concernant les recettes de la section fonctionnement en 2022, elles sont conséquentes en termes de subventions notamment pour financer les travaux au Berval avec le fonds européen et la participation de deux propriétaires.

Nous arrivons à un excédent de 82 348,38€.

Les délibérations qui ont été prises sur l'année 2021 sont :

- La mise en place du RIFSEEP, qui permet de mettre en place une prime annuelle au regard de l'engagement et de l'implication des agents, à compter du mois d'avril,

- Le passage de 15h à 24h pour le poste de secrétaire/comptable à partir d'avril,
- La participation financière au poste d'animateur de l'aire d'alimentation de captages de Vaumoise/Vauciennes et Auger Saint Vincent.

M. HAUDRECHY précise que concernant le poste d'assistante de projet - comptable, c'est également à réfléchir.

Mme DENTEL ajoute que cela n'est pas prévu en 2022.

Sur la répartition analytique du budget 2022, nous arrivons à un déficit SAGE de 42 435€ et un excédent GEMA de 55 191€. A noter que l'entretien rivière est limité et inférieur au strict nécessaire, c'est-à-dire 25 000€ pour l'entretien structurant qui est réalisé une fois tous les cinq ans sur un même tronçon et 10 000€ pour l'entretien dit urgent.

A été intégré dans les calculs un poste zones humides absent sur 5 mois donc un coût salarial de 7 mois pour l'année 2022 ce qui explique un déficit moindre pour le SAGE et un excédent plus important pour la GEMA.

Concernant la section investissement, ce qui est prévu en 2022 en termes de dépenses sont des opérations déjà engagées qui correspondent à des restes à réaliser.

- Il y a enfin une mise en œuvre du SAGE par le SAGEBA avec le lancement de 2 études érosion/ruissellement sur les rus de Bonneuil et de Longpré,
- La 1<sup>ère</sup> tranche du PPRE 2022-2026,
- Une provision pour la révision du SAGE. Celle ne s'effectuera pas avant 2023 mais il est important de le mettre en provision dans le budget dès aujourd'hui,
- La mise en place de communication.

En termes d'investissement pour l'année 2022, le SAGEBA aurait un excédent final d'environ 53 311.33€.

Sur la répartition analytique provisoire, nous aurions un déficit SAGE à hauteur de 43 901€ et un déficit GEMA de 132 881€ s'expliquant par l'ensemble des travaux mis en dépenses.

Concernant la restauration de l'Automne et de ses zones humides au Berval, il a été précisé que le fonds FEDER a été mobilisé à hauteur de 10% et doit apparaître dans la section fonctionnement.

Dans ces 10% nous pouvons ajouter le programme de suivi des travaux qui est prévu pour une durée de 7 ans.

Ces dépenses doivent être mises en section de fonctionnement, mais cela s'ajoute aux dépenses propres du SAGEBA, il est peu judicieux de le faire.

Nous proposons que d'ici juin 2022, où nous aurons l'occasion d'avancer sur les différents scénarios proposés, de maintenir ces dépenses en investissement et selon les possibilités du fonds FEDER à nous verser des acomptes et l'évolution de notre budget, nous pourrions éventuellement basculer ces dépenses en section de fonctionnement.

**M. LETOT – technicien rivière prend la parole** afin de nous présenter les opérations GEMA prévues en investissement pour l'année 2022.

Cette année débiteront les travaux au Berval pour la restauration de l'Automne et de ses zones humides. Ces travaux sont assez ambitieux et couvrent un grand territoire comparé aux travaux précédemment réalisés.

Il s'agit de 2 160 mètres de cours d'eau et 14 hectares de zones humides.

L'entreprise de travaux retenue est CDES, le maître d'œuvre est l'entreprise SUEZ et l'écologue, RAINETTE Sarl.

Le montant des travaux s'élève à 309 522€ TTC et la maîtrise d'œuvre et le suivi écologique à 17 100€. Nous serons subventionnés à hauteur de 80% par l'agence de l'eau, 10% par le FEDER et 10% par les deux propriétaires concernés.

Le programme de suivi des travaux d'une durée de 8 ans, commencé en 2021, s'élève quant à lui à 30 700€ TTC par an.

Il y aura également une vidéo qui retracera l'évolution du projet du début à la fin de celui-ci.

La chronologie des travaux est la suivante :

- Démarrage des travaux fin février avec la préparation du chantier (débroussaillage, bucheronnage)
- Travaux de terrassement cet été
- Plantations et remise en état en fin d'année

Concernant l'aménagement du moulin de Glaignes pour restaurer le bon écoulement du cours d'eau et la continuité écologique.

La validation du projet s'effectuera dans les prochains jours pour une réalisation des travaux cet été.

Le montant prévisionnel des travaux et maîtrise d'œuvre s'élève à 61 100€ TTC, mais le marché travaux n'ayant pas encore été lancé, nous ne pouvons être définitif sur ce montant.

Ces travaux seront financés à hauteur de 40% par l'agence de l'eau Seine Normandie, 33% par le conseil départemental et avec un reste à charge de 27% pour le SAGEBA.

Dans le cadre du PPRE, il doit être réalisé des inventaires faune-flore avant les travaux afin d'estimer l'impact que les travaux pourraient avoir sur la faune et la flore.

Un marché vient d'être lancé pour la 1<sup>ère</sup> tranche de travaux avec le prestataire Rainette qui viendra réaliser des inventaires en avril et en juin sur les différents secteurs prévus cette année au PPRE.

Le montant de cette étude s'élève à 21 240€ TTC, financé à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie avec un reste à charge de 20% pour le SAGEBA.

Toujours dans le cadre du PPRE mais pour l'année 2023, il faudra également poursuivre ces inventaires.

L'opération serait engagée sur l'année 2022 afin d'avoir plus de recul et de temps pour la réaliser.

Le montant est estimé à 22 160€ TTC avec une participation de l'agence de l'eau à hauteur de 80% et un reste à charge pour le SAGEBA de 20%.

Une autre opération est à engager sur l'année 2022 concernant les études et travaux du PPRE 2022-2026.

Les actions à réaliser seront :

- Le reméandrage de l'Automne à Fresnoy la Rivière
- La remise dans son lit de l'Automne à Morienvall
- Le reméandrage et la restauration des berges de l'Automne à Bethancourt en Valois et Gilocourt
- La restauration de la continuité écologique de l'Automne à Fresnoy la Rivière
- La restauration d'habitats des écrevisses dans les rus de Longpré et de Baybelle à Largny sur Automne et Rocquemont

Ces travaux seront réalisés de cet été à cet automne avec montant prévisionnel estimé à 87 600€ TTC avec un financement à hauteur de 80% par l'agence de l'eau et un reste à charge pour le SAGEBA de 20%.

Concernant l'étude des moulins en Basse Automne, le marché sera lancé cette année avec un montant prévisionnel de 125 000€ TTC, financé à 80% par l'agence de l'eau avec un reste à charge pour le SAGEBA de 20%.

Mme LIETIN interpelle sur le montant des études du petit moulin et moulin à huile représentant un montant supérieur à 125 000€. Cela signifie-t-il que tout n'est pas prévu ?

M. LETOT répond que cette étude durera 2 ans et que le montant de 125 000€ concerne l'année 2022. Le chiffrage moulin par moulin était plus élevé, mais afin de réduire les coûts, le bureau d'études ne se déplacera qu'une seule fois pour tous les moulins.

Concernant les travaux Moise et Noir réalisés en 2020, il est nécessaire d'effectuer un suivi. Un programme de suivi a donc été instauré afin de suivre l'évolution de la qualité des rus pour un montant de 1 000€ TTC qui viendra compléter d'autres suivis effectués par un partenaire à titre gracieux. Ce suivi est maintenant obligatoire.

Mme DENTEL complète que l'agence de l'eau nous recommande ce suivi pour des travaux qui sont ambitieux. Moise et Noir et le Berval étant des travaux ambitieux, il est nécessaire d'effectuer ce suivi.

Concernant l'enquête publique du PPRE qui s'est terminée en janvier, il y a des restes à réaliser sur l'année avec les frais liés à cette enquête publique. Elle est financée à 80% par l'agence de l'eau avec un reste à charge de 20% pour le SAGEBA. Le commissaire enquêteur devrait bientôt remettre son rapport et nous devrions avoir l'arrêté préfectoral afin de pouvoir réaliser les travaux au 1<sup>er</sup> semestre 2022.

Concernant la consolidation des berges à Béthisy Saint Pierre, travaux réalisés en fin d'année 2021, avec du génie végétal qui a été pris en charge à 100% par le SAGEBA pour un montant de 3 700€ TTC.

M. HAUDRECHY ajoute que ces travaux ont été réalisés car à côté de cette berge se trouve les pompiers de Béthisy Saint Pierre et qu'il était possible que la berge s'agrandisse un peu plus et qu'il y ait une éventuelle inondation vers la caserne des pompiers.

Mme DENTEL passe à la présentation des opérations SAGE.

Aujourd'hui, nous avons enfin des actions entamées par le SAGEBA concernant la mise en œuvre du SAGE.

Cela concerne les 2 études ruissellement/érosion des rus de Bonneuil et de Longpré vis-à-vis de la vulnérabilité du cours d'eau.

Cette opération a été engagée en 2021 avec des restes à réaliser sur 2022.

L'exécution technique commencera cette année, la réunion de lancement ayant eu lieu il y a à peu près 2 semaines.

Le montant de ces études s'élève à 70 000€ TTC subventionnés à hauteur de 80% par l'agence de l'eau avec un reste à charge de 20% pour le SAGEBA dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE par le porteur du SAGE, qui est le SAGEBA.

M. HAUDRECHY demande si les 20% restant à la charge du SAGEBA ne devaient pas être initialement portés par les communes ?

M. PROFFIT répond que c'était à voir avec les communes.

M. HAUDRECHY revient sur le fait que le SAGEBA s'était engagé à réaliser ces opérations à condition que les communes payent le reste à charge.

M. CHAUVIN ayant lui-même assisté à cette réunion est très étonné et choqué d'entendre cela. Cela signifie qu'une ou plusieurs communes devraient supporter 14 000€ ?

Il est indiqué qu'il y a un reste à charge de 20% pour le SAGEBA, il ne faut pas dire que cette somme incombe à la commune d'Haramont. On ne peut pas changer les règles en cours de jeux.

M. HAUDRECHY revient sur le fait que pour lui ce n'est pas ce qui était prévu.

M. CHAUVIN indique que s'est écrit comme cela et que l'on ne va pas revenir dessus. Il n'est pas question d'avoir fait tout cela depuis 2 ans pour que ce soit à la commune d'Haramont de payer. Si des gens doivent payer, ce sont les riverains car nous sommes en train de faire payer par l'argent public des gens qui sont propriétaire de terrains, qui en retire les fruits et ce sont les administrés qui payent. C'est scandaleux et il n'est pas question que la commune paye.

Si le SAGEBA souhaite que la commune d'Haramont et les autres communes payent, il faut arrêter les études tout de suite.

Mme DENTEL reprend la parole afin de continuer sur la présentation.

Nous reprenons les opérations SAGE en section d'investissement.

Concernant le suivi piézométrique des nappes du Lutétien et de l'Yprésien à Auger Saint Vincent, c'est une opération pluriannuelle engagée.

Ce qui change est le refus de l'agence de l'eau de subventionner le renouvellement du matériel, le reste à charge serait alors de 50% entre le SAGEBA et le SISN.

Concernant le réseau de mesures des eaux de surface 2021 et 2022, il s'agit de la suite de l'étude avec une opération engagée sur 2021.

Il s'agit d'un reste à réaliser de 12 500€ TTC de 2021 et de 25 000€ TTC pour l'étude pour l'année 2022, subventionné à hauteur de 80% par l'agence de l'eau avec un reste à charge pour le SAGEBA de 20%.

Concernant la révision du SAGE, ceci est une obligation règlementaire. Le budget est mis en provision..

L'exécution technique ne s'effectuera pas avant 2023.

Nous sommes sur une opération engagée à hauteur de 125 000€ avec une prise en charge de 80% par l'agence de l'eau et un reste à charge pour le SAGEBA de 20%.

Nous passons maintenant à la présentation des opérations « commun »

Concernant la communication/vidéo.

Il s'agit là du nouveau plan de communication 2022-2026.

Ce sont des opérations à engager à hauteur prévisionnelle de 20 000€ TTC, subventionnées à hauteur de 80% par l'agence de l'eau avec un reste à charge de 20% pour le SAGEBA.

Cette opération comprend un certain nombre d'actions ayant pour objectif de dynamiser l'animation du SAGEBA, comme l'ont fait tous les autres syndicats, avec :

- Un nouveau site internet, celui du SAGEBA étant assez obsolète
- Une charte graphique en complément de celle que nous avons
- Des supports de communication : kakémonos, flocages
- Des évènements : ateliers Eau et Climat et pédagogie scolaire en lien avec le CPIE
- La réalisation de plusieurs vidéos sur les missions du SAGEBA
- L'impression de supports de communication.

Concernant le mobilier et équipement :

- Renouvellement du parc informatique : 1 poste fixe, 3 postes portables et quelques accessoires  
Ceci est une opération à engager pour un montant estimé à 6 000€ HT avec une demande de subvention effectuée auprès de la DETR pour une prise en charge à hauteur de 50% dont nous attendons la réponse.

#### 4. SITUATION FINANCIERE

Pour résumer les échanges entre le SAGEBA et les élus entre le 20 janvier et aujourd'hui :

De manière générale, les communes se sont montrées assez favorables, avec tout de même quelques inquiétudes formulées par les communes de Villers Cotterêts et Crépy en Valois, car il s'agit des communes avec l'augmentation la plus élevée.

Concernant les intercommunalités, la CCRV est d'accord avec cette demande, l'ARC est à l'écoute en fonction de son calendrier, de la productivité et du bon fonctionnement du SAGEBA, et la CCPV reste à convaincre avec des efforts à faire du côté du SAGEBA.

Les propos abordés et les questions soulevées concerne :

- la réduction des dépenses de personnel,
- la réduction des dépenses pour permettre un fonctionnement mais sans une augmentation des cotisations et/ou avec une augmentation beaucoup plus faible,
- la réduction des dépenses en investissement,
- l'étalement des dépenses en investissement actuelles sur 10 ans (sans nouvelles dépenses d'ici là)
- clé de répartition des cotisations avec d'autres critères,
- nécessité de connaître les scénarios et stratégies du SAGEBA.

Afin de répondre à ces différentes questions :

- les dépenses ont déjà été réduites, le SAGEBA fonctionne avec 5 personnes dont 1 poste presque financièrement supprimé en 2022,
- aucune action SAGE mise en œuvre par le SAGEBA de 2016 à 2021,
- faibles réalisations GEMA,
- besoins et souhaits des acteurs d'avoir plus de réalisation au regard de l'efficience et de la productivité,
- pour rappel, les compétences SAGE et GEMA sont des compétences règlementaires qui sont associées à des objectifs et obligations et qui sont soumises à de l'action d'utilité publique pour le bien commun,
- les cotisations étaient et seront insuffisantes et le problème ne sera pas résolu en réduisant quelques dépenses. La rupture arrivera dans 4 ans au lieu de 2,
- la productivité du SAGEBA serait encore plus réduite,
- la mise en œuvre des compétences sera impactée au risque de perdre des soutiens financiers.

#### Chronologie de l'alerte

Une fois l'alerte donné, il faut la transformer en stratégie politique, de la part des politiques du SAGEBA et la partager aux membres afin de prendre des décisions.

Le Bureau tenu la semaine dernière avec comme invité M. PARMENTIER, président de la CLE et M. ARNOULD, vice-président de la CLE a proposé de donner un temps de travail aux politiques du SAGEBA avec les éléments d'aide à la décisions produit par la direction, pour élaborer une stratégie. C'est-à-dire l'élaboration de plusieurs scénarios sur notre programmation 2022-2026 et de faire élaborer cette stratégie de mai à juin pour qu'à partir de juin à octobre nous puissions concerter l'ensemble des membres avant la préparation du budget 2023.

Dans cette concertation sera intégrée la réflexion sur les critères utilisés pour le calcul des cotisations et sur la bonne répartition analytique des dépenses.

Pour une bonne gestion des finances du SAGEBA, en dehors d'un contexte d'urgence, l'important est de passer à une gestion financière annuelle à une gestion financière pluriannuelle afin de pouvoir avoir une vision sur plusieurs années, qui sera actualisée en continue et de manière analytique par poste SAGE et GEMA.

Il a été préconisé d'augmenter les cotisations SAGE et GEMA en 2022 en la lissant mais bien l'instaurer dès 2022.

Cette augmentation est à la fois considérée comme conséquente mais raisonnable en l'absence de scénarios réels.

Il est proposé d'augmenter de 30 centimes sur le SAGE et de 30 centimes sur la GEMA par habitants.

M. GILLET intervient et revient sur le fait de redéfinir les critères pour l'augmentation des cotisations. Pourquoi définir un prix avant de définir les critères ?

Mme DENTEL indique que concernant les critères cela nécessitera plusieurs réflexions et que, en attendant, il est important d'engager une 1<sup>ère</sup> augmentation afin de lisser le plus possible cette augmentation sur plusieurs années.

M. GILLET trouve que dans la précipitation de trouver une solution, le SAGEBA met la charrue avant les bœufs. On choisit d'augmenter les cotisations sans connaître les critères sur lesquels on veut augmenter.

Mme DENTEL indique que nous connaissons les critères.

M. GILLET relève en expliquant que les critères ne sont pas bons, mais qu'on ne les recalcule pas avant d'effectuer les augmentations.

A partir du moment où il est dit qu'il faut redéfinir les critères, il faut le faire avant toute chose.

M. GILLET indique qu'il votera contre cette augmentation puisqu'on ne sait pas si ces chiffres sont pertinents.

Un élu confirme les dires de M. GILLET en expliquant qu'il faut partir d'une base correcte avant de parler d'augmentations.

M. GAGE précise que nous partons sur les anciennes bases.

Afin d'obtenir les critères corrects, il faut se donner un temps de réflexion.

Il faut donc partir des anciennes bases dans un 1<sup>er</sup> temps et effectuer un ajustement par la suite.

M. GILLET reprend en expliquant qu'il est normal que les 2 grandes villes, Crépy en Valois avec 15 550 habitants et Villers Cotterêts avec 10 500 habitants soient un peu réticentes face à des critères erronés.

Un élu explique qu'à l'issue de la réunion entre l'EPCI et la ville de Crépy en Valois il était évident qu'il faille agir.

Ce n'est pas la faute du syndicat s'il se retrouve dans cette situation. Il faut donc ne pas tarder à effectuer les 1<sup>ères</sup> augmentations.

M. DAVIN indique que dans un 1<sup>er</sup> temps les augmentations seront effectives en fonction des augmentations de 30 centimes par habitants et qu'une fois les critères redéfinis, un ajustement sera réalisé pour les prochaines augmentations.

M. GILLET renchérit en indiquant que le SAGEBA décide d'une augmentation alors que nous ne connaissons pas encore les critères.

Mm DENTEL intervient et explique que les critères sont bien connus et qu'il s'agit des critères actuels et que tous les syndicats n'utilisent pas les mêmes critères.

Aujourd'hui, le SAGEBA utilise un critère population/superficie. D'autres syndicats ajoutent un linéaire de cours d'eau.

La réflexion qui s'est posée est de savoir s'il est pertinent de garder nos critères actuels qui sont légaux et reconnus, pertinents et fonctionnels ou de prendre en compte d'autres critères.

Cependant cette réflexion prend du temps, ce que le SAGEBA n'a plus.

Afin de ne pas perdre ce temps, il a été décidé de commencer une augmentation afin de débiter le lissage dès 2022 et ne pas attendre 2023.

Un élu dit qu'une commune que l'on va augmenter de 30 centimes par habitants, demain avec les nouveaux critères sa cotisation sera finalement multipliée par deux car les critères vont changer en cours de route.

Un élu explique que cette augmentation est nécessaire du fait du déficit du SAGEBA.

Si on parle de 30 centimes par habitants pour une ville comme Crépy en Valois, cela n'engage pas des sommes extravagantes. Il s'agit de 10 000€ en élargissant largement, ce qui est totalement supportable pour la commune. Cela permettra de rééquilibrer les comptes avec finalement peu de modifications. C'est juste du bon sens financier et ce n'est pas démesurer par rapport à ce qui est déjà fait là l'heure actuelle.

M. GILLET indique être d'accord avec cet élu mais qu'il faut tout de même avoir une bonne base afin de pouvoir se lancer dans les augmentations.

M. CHAUVIN ajoute que la tentation de tout le monde est toujours d'anticiper. Nous verrons que finalement si nous appliquons notre augmentation aujourd'hui, l'année prochaine le SAGEBA sera encore en train de dire que les critères ne sont toujours pas les bons et on continuera à augmenter l'année suivante de 50 centimes, 1 euro, etc.

A partir du moment où toutes les taxes augmentent et on sait qu'elles augmentent dans tous les sens, nous allons avoir une population qui n'aura plus de pouvoir d'achat. 30 centimes, individuellement, ce n'est pas grand-chose, mais l'ambition de chacun de nous, présents dans l'assemblée est de faire en sorte que l'ensemble des taxes payées par les administrés n'augmentent pas. Nous savons qu'il y a des taxes qui augmentent car on en n'a pas la maîtrise, mais celles dont on a la maîtrise essayons de les augmenter au moment opportun, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui le SAGEBA ayant un excédent important.

M. ARNOULD explique que la discussion sur les critères est un sujet sensible, mais que le temps manque. Cette augmentation doit être votée en mars.

Mme DENTEL poursuit la présentation sur l'augmentation des cotisations.

Une ligne « old » a été présentée lors des différents échanges.

Après avoir mis à jour les populations et les superficies à l'aide des nouvelles données actualisées au 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous avons des nouveaux chiffres.

Concernant la GEMA, cette augmentation correspondrait au total à 14%, soit 12 227,10€. Nous passerions donc de 84 710,58€ (présentation « old ») à 96 937,68€.

Concernant le poste SAGE, avec une augmentation de 30 centimes, cela reviendrait à un total de 58%, soit 12 227,10€.

Soit une évolution de 21 177,64€ (présentation « old ») à 33 404,74€.

#### Concernant la GEMA

Pour l'ARC, cela signifierait que la participation 2022 passerait de 14 730,87€ à 16 358,43€, soit une augmentation de 11%.

Pour la CCPV, la participation 2022 passerait de 54 104,76€ à 61 913,17€, soit une augmentation de 14%.

Pour la CCRV, la participation 2022 passerait de 15 874,96€ à 18 766,08€, soit une augmentation de 18%.

Soit une augmentation moyenne de 15%, soit 4 075,70€.

#### Concernant le SAGE

La moyenne d'augmentation serait de 62%, soit en moyenne 371€.

Nous pouvons constater qu'il y a des postes importants, comme la ville de Crépy en Valois avec une augmentation de 2 517€ et la ville de Villers Cotterêts avec une augmentation de 2 285,03€.

De manière générale, concernant les autres communes, cela évolue entre une dizaine et une centaine d'euros.

Voilà ce que représenterait une augmentation de 30 centimes par habitants en 2022 pour les compétences GEMA et SAGE.

La présentation Powerpoint sera envoyée dès demain, afin que les élus puissent avoir les prospections avant le prochain conseil pour le vote du budget. L'équipe du SAGEBA restera à disposition en cas de questions. Cette présentation est une proposition qui est faite par le Bureau.

M. PROFFIT indique qu'il a du mal à comprendre pourquoi l'augmentation n'est pas la même pour tout le monde. Il s'interroge sur le fait que tout ait été ramené au critère population.

Mme DENTEL indique que tout n'est pas ramené à la population.

M. PROFFIT indique que cela est contraire aux décisions qui ont été prises dans le passé et qui doivent être dans les statuts du syndicat.

Mme DENTEL explique que les statuts du SAGEBA définissent bien ces critères de calculs qui ont été utilisés : population et superficie

Elle ajoute que plusieurs élus l'ont interpellé à ce sujet.

Ces augmentations sont plus lisses que celles qui avaient été présentées.

M. PROFFIT ajoute qu'il faudrait peut-être garder la même clé de répartition avant de tout changer et de décider comme ça.

Il y a une clé de répartition, il y a pas mal de choses à étudier.

Mme DENTEL précise que cette augmentation de +30 centimes respecte la clé de répartition des nouveaux statuts du SAGEBA adoptés en 2018.

M. PROFFIT explique qu'en 2018, la clé de répartition était d'augmenter de 15 000€ à répartir sur l'ensemble des critères.

Mme DENTEL ajoute que cette répartition se fait par rapport au ratio de la population de la commune sur la population totale.

Mme DENTEL indique que ce n'était pas dans les calculs actuels des statuts de 2018. Cela est effectué par rapport au ratio de la population de la commune du bassin versant à 50%.

L'augmentation de 33 404,74 €, correspond à l'augmentation de + 30 centimes et divisé en 2, 50% pour la population soit 16 702,37€ et 50% pour la superficie.

L'ensemble des contributions par commune est fixé par rapport au ratio que représente la population de la commune sur le bassin multiplié par ces cotisations.

M. PROFFIT demande une explication en privé.

Mme DENTEL précise que la clé de répartition est exactement la même. Ces critères sont utilisés depuis les nouveaux statuts du SAGEBA en 2018.

Etant un sujet sensible, qui demande réflexion et à être débattu, ce point a été remis à l'ordre du jour des futurs échanges qui auront lieu dans les prochains mois.

Si ces critères ne conviennent pas cela signifie que les statuts du SAGEBA devront être revus et que ces nouveaux statuts devront être adoptés en conseil syndical.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

Un élu demande comment est-on arrivé à une augmentation de 58% pour le SAGE et seulement 14% pour la GEMA ?

Mme DENTEL explique que cela est en rapport avec l'augmentation des 30 centimes.

Il a été proposé d'augmenter de 30 centimes par habitants, sur chaque poste.

Un élu indique que ce sont quand même les travaux de la GEMA qui sont plus rentables que ceux du SAGE.

Mme DENTEL indique que le SAGE est déficitaire.

L'élu ajoute que ce n'est pas parce que le SAGE est déficitaire que l'on doit couvrir le déficit du SAGE et les travaux prévus pour la GEMA.

Si on augmente toutes les cotisations de 35%, le problème est réglé.

Mme DENTEL précise que les 30 centimes étaient une proposition du Bureau. Cela ne signifie pas qu'il s'agit de celle qui est la plus pertinente.

L'élu indique que l'on ne peut pas supporter toutes les augmentations à n'importe quelles conditions, surtout quand l'augmentation in fine demandée aux communes est plus élevée que celle demandée aux EPCI.

Mme DENTEL explique que tout dépend de notre porte d'entrée. Soit nous raisonnons à l'habitant, l'augmentation sera donc différente puisque nous ne partons pas sur le même montant, soit nous raisonnons en termes de pourcentage et suggérons d'augmenter de 30% les cotisations.

M. ARNOULD ajoute la nécessité d'avoir un budget analytique car il est important de voir les dépenses du côté GEMA et du côté SAGE.

Nous constatons aujourd'hui que le SAGE est plus en retard que la GEMA.

M. PROFFIT indique qu'en gros il y a 20 000€ de déficit pour le SAGE alors que la GEMA est à peu près équilibrée.

Mme DENTEL confirme.

Un élu demande si le SAGEBA n'avait pas effectué les travaux sur les berges de Béthisy Saint Pierre, pour faire des économies, que cela aurait-il coûté d'un autre côté car les pompiers auraient été inondés et la commune aurait eu plus à payer que 30 centimes d'augmentation.

La solidarité est donc essentielle, et qu'une petite augmentation, si elle peut nous éviter des inondations ou d'autres catastrophes qui couteront beaucoup plus chères après, cela demande un petit effort collectif pour un bien collectif.

M. GILLET indique que ce n'est pas ce qui est contesté.

L'élu exprime que l'on est en train de chipoter pour quelques centimes pour revenir à l'équilibre.

M. GILLET indique que ce n'est pas aux communes de financer le SAGEBA.

L'élu ajoute que les EPCI lui referont payer d'une autre manière.

Mme DENTEL indique qu'en termes de pourcentages, l'augmentation des communes va être plus importantes mais qu'en termes d'augmentation chiffrée, elle est la même pour la GEMA et pour le SAGE.

M. GILLET précise que les derniers travaux prévus sur les quatre dernières années font la différence entre le SAGE et la GEMA.

Mme DENTEL indique que c'est pour cette raison que ces travaux étaient dans un scénario hypothétique assez pessimiste car il y avait très peu d'études SAGE.

Cependant, actuellement, il y a beaucoup plus de travaux GEMA, car en termes de SAGE, le SAGEBA agit par des études de connaissance et de l'animation. Le SAGE doit être mis en œuvre par tous les acteurs selon leur compétence (assainissement, eau potable, urbanisme, aménagement du territoire, etc.)

La différence est aussi que les subventions GEMA sont beaucoup plus élevées que celles pour le SAGE et sont donc un peu plus fonctionnelles.

Mme DENTEL ajoute que s'il y a une proposition plus pertinente pour l'assemblée, il faut la proposer et prendre le temps avant le prochain conseil de l'étudier.

Il faut donc faire une vraie gestion analytique, regarder où on dépense le plus.

Mme DENTEL explique que le déficit SAGE en fonctionnement est de 42 000€.

Celui-ci serait moindre si le poste de direction était imputé SAGE et GEMA.

L'élu demande si l'on considère que la moitié du personnel travaille pour le SAGE ?

Mme DENTEL explique qu'il est subventionné comme tel.

L'élu demande si demain nous arrêtons la compétence SAGE et que nous ne faisons que de la GEMA, diminuera-t-on le nombre de salarié par 2 ?

Mme DENTEL répond que non à moins de supprimer le poste de direction, puisque ce poste est un poste SAGE.

Les postes appartenant à la compétence SAGE sont le poste de direction, le poste animation captages, 50% du poste zones humides et 50% du poste d'assistante de projet - comptable.

Les postes appartenant à la compétence GEMA sont le poste technicien rivières, 50% du poste zones humides et 50% du poste d'assistante de projet - comptable.

Il a été proposé par le Bureau d'effectuer une 1<sup>ère</sup> augmentation afin d'anticiper les choses. Il s'agit dans un 1<sup>er</sup> temps d'une augmentation assez raisonnable car beaucoup de questions restent en suspens et cela nous permet de nous laisser le temps d'ici le mois de juin pour mettre en place les scénarios proposés et avoir des propositions chiffrées et non plus estimées de scénarios.

Tout en prenant l'initiative de ne pas attendre 2023 et commencer dès aujourd'hui l'augmentation afin que celle-ci soit un peu plus lisse.

Mme DENTEL interpelle M. GILLET et lui demande si d'après lui il serait plus pertinent d'avoir une augmentation non pas par centimes mais par pourcentages. Au lieu d'avoir une augmentation de 30 centimes, plutôt 30% ?

M. GILLET répond que si nous voulons tenir d'ici 2026, c'est 35% d'augmentation chacun, car ce n'est pas aux communes de mettre le plus.

Mme DENTEL indique que pour répondre avec certitude de manière chiffrée à cette question, il y a besoin de se laisser du temps et que c'est pour cela que malgré tout, en attendant, il sera procédé à une petite augmentation qui n'impactera pas quel que soit les scénarios chiffrés qui seront proposés d'ici le mois de juin.

M. GILLET dit qu'il y aura forcément un impact, car si l'on augmente de 30 centimes, cela équivaut à 58% et non 35%.

Mme DENTEL relève en indiquant qu'il faut impérativement une gestion analytique puisque d'ici 2023 il est souhaité que les budgets soient séparés. Ce qui signifie que le SAGE devra s'équilibrer de lui-même, sans la GEMA et vice versa.

Un élu en visio intervient et indique qu'il faut garder à l'esprit qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2014. Donc si l'on fait le calcul de 2014 à 2022, cette augmentation ne représente finalement pas grand-chose.

Mme DENTEL précise que l'augmentation de 30 centimes est ce qui semblait être le plus pertinent selon les élus du Bureau, mais effectivement cela reste à débattre.

M. HAUDRECHY ajoute que s'il n'y avait pas eu besoin d'augmentation, le SAGEBA serait plus à l'aise vis-à-vis des élus.

Mme DENTEL demande à l'assemblée si, afin de pouvoir partir sur des orientations, (toutes ces propositions seront à valider lors du prochain conseil), il est préférable de conserver l'augmentation de 30 centimes ou de réfléchir à un autre pourcentage d'augmentation ? Ou bien encore de garder ces 30 centimes pour cette année et qu'à partir de 2023 nous travaillions non plus en termes de centimes, mais en termes de pourcentages ?

Mme DENTEL ajoute que l'objectif est d'obtenir le maximum de consensus de la part du conseil au prochain budget.

Si des élus ont d'autres propositions plus acceptables, c'est le moment de les partager.

M. HAUDRECHY demande sur quelle augmentation partons-nous ?

M. GAGE répond pour les 30 centimes.

A l'unanimité, le conseil décide de garder, en attendant les réflexions, cette augmentation de 30 centimes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12.

Le président,



Le secrétaire de séance,

